

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, séance tenue le 16 décembre 2015 à 16 h 00 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 16 h 00.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Fin de probation et embauche de madame Hamy Mama au poste d'analyste financière;
 - 4- Suivi dossier Projet d'incubateur d'entreprises et demande du premier versement;
 - 5- Autorisation paiement – factures firme Mallette – mandat pour la fermeture du CLD de La Matanie;
 - 6- Transport – Autorisation paiement Autobus Dionne inc. – Décembre 2015;
 - 7- Comité d'investissement;
 - 8- Varia;
 - 9- Période de questions;
 - 10- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 689-12-15

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 690-12-15

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME HAMY MAMA AU POSTE D'ANALYSTE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 303-06-15 relative à l'embauche, en date du 2 juillet 2015, de madame Hamy Mama à titre d'analyste financière, poste régulier temps complet, et la période de probation de six (6) mois devant se terminer le 2 janvier 2016;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de la directrice générale à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de madame Hamy Mama;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE madame Hamy Mama soit confirmée, au poste d'analyste financière, à titre d'employée régulière de la MRC de La Matanie et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le REER collectif, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation, soit le 2 janvier 2016.

QUE le comité autorise l'échelon 4 de la classe IV à compter du 2 janvier 2016, au lieu de la progression à la date d'anniversaire d'embauche et ce pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 691-12-15

DEMANDE DU PREMIER VERSEMENT DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR LE PROJET « INCUBATEUR D'ENTREPRISES EN IMAGERIE NUMÉRIQUE »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 286-06-15 appuyant le projet « Incubateur d'entreprises en imagerie numérique » du Cégep de Matane et du Centre de développement et de recherche en imagerie numérique et autorisant une aide financière pour un montant total de 100 000 \$ sur trois années, à même le budget de développement local et régional;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé à cet effet et conclu avec les partenaires, soit le Cégep de Matane, le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN) et la SADC de la région de Matane, afin de spécifier les rôles, responsabilités et engagements de chacun;

CONSIDÉRANT le suivi concernant la mise en place de l'incubateur d'entreprises et la demande de versement de la première tranche d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au versement de la première tranche d'aide financière au montant de 40 000 \$ pour le projet « Incubateur d'entreprises en imagerie numérique » pour l'année 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 692-12-15

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURES FIRME MALLETTE – MANDAT POUR LA FERMETURE DU CLD DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le mandat à la firme Mallette pour la fermeture définitive du CLD de La Matanie (résolution numéro 675-12-15) et les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT la résolution CA-75-05-2015 du conseil d'administration du CLD de La Matanie mandate la firme comptable Mallette, auditeur indépendant pour la préparation des états financiers de l'année 2015 et des états financiers de fermeture du CLD pour l'accomplissement des formalités de fermeture de l'organisme;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés pour la préparation des états financiers du CLD au 14 juin 2015 et le bilan du FLI en date du 20 avril 2015 et la rencontre avec les représentants de Mallette en lien avec les honoraires;

CONSIDÉRANT le mandat de Mallette pour les opérations de fermeture du CLD incluant les frais de recours à un juriste pour la dissolution légale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures à la firme Mallette pour un montant total de 25 900 \$, plus les taxes applicables, à même le budget du service de développement économique :

- Audit du FLI au 20 avril 2015	3 500 \$
- Audit du CLD au 14 juin 2015	7 000 \$
- Comptabilité et de certification	10 900 \$
- Travaux finaux de fermeture	<u>4 500 \$</u>
	25 900 \$ (avant taxes)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 693-12-15

TRANSPORT – AUTORISATION PAIEMENT – AUTOBUS DIONNE INC. DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT la résolution numéro 604-10-14 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant la conclusion d'un contrat, d'une durée de cinq ans, avec *Autobus Dionne inc.* pour le service de transport pour les personnes à mobilité restreinte ou vivant un handicap dans la MRC;

CONSIDÉRANT le paiement s'effectue à la fin de chaque mois sur la base de 4 096 heures annuellement, soit 341,33 heures par mois, représentant un montant mensuel de 20 462,93 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de séance du Conseil en décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement mensuel de décembre 2015, à *Autobus Dionne inc.*, pour le service de transport au montant de 23 527,26 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 694-12-15

TOURISME – MANDAT PHOTOMATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Photomatanie a été victime de vol et vandalisme à répétition;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'équipement afin d'en accroître la sécurité;

CONSIDÉRANT la perte de revenus liés aux dommages subis par l'équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de PVP au montant de 1 620 \$, avant taxes, pour la fabrication d'une boîte à monnaie externe, l'achat de caméra de surveillance et d'une banque de dix heures pour l'installation et le soutien technique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 695-12-15

TOURISME – MANDAT SITE WEB

CONSIDÉRANT QUE la MRC entend procéder à la refonte de son site Internet TourismeMatane.com en prévision de la saison touristique 2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit débiter en janvier pour être complété d'ici juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires incluent la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le site TourismeMatane.com a été réalisé par la firme Kaleidos laquelle possède une expertise en site Web touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de l'Agence Web Kaleidos au montant de 6 640 \$, avant taxes, pour la refonte du site Web de TourismeMatane.com.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 696-12-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DOSSIER #DLR-2015-015

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement local et régional (développement économique) de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-015 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT le projet consiste en une offre de contrat de publicité en échange d'une visibilité pour la MRC;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière déjà été accordée en 2014;

CONSIDÉRANT le coût du projet allant de 100 \$ à 750 \$ selon le choix de publicité;

CONSIDÉRANT la diminution substantielle des budgets en matière de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement refuse le financement pour le dossier #DLR-2015-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 697-12-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2015-016

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2015-016 et la présentation aux membres du comité par l'agente de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT le projet consiste en une demande de commandite allant de 100 \$ à 5 000 \$ selon l'option choisi;

CONSIDÉRANT QUE l'option "Les rocheuses" serait celle à retenir, et que cette option comporte 10 passes qui pourraient être réparties pour que chacune des municipalités puisse en faire un tirage;

CONSIDÉRANT QU'il s'agirait d'une exception à la Politique d'investissement en vigueur puisqu'il s'agit d'une entreprise privée mais que l'activité est organisée en financement participatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2015-016, comme suit :

D'autoriser une subvention de 1 500 \$, non remboursable, du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE) volet Diversification économique, conditionnellement à la tenue de l'évènement et à la présentation du montage financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 698-12-15

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DOSSIER #DLR-2015-014 - MODIFICATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution 644-11-15 autorisant une aide financière pour le dossier 2015-014;

CONSIDÉRANT un élément nouveau dans le dossier #DLR-2015-014, l'analyse du dossier et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement autorise la majoration de l'aide financière d'un montant additionnel de 500 \$, pour le dossier #DLR-2015-14, comme suit :

D'autoriser une subvention non remboursable de 1 500 \$ au lieu de 1 000 \$, du Fonds d'accompagnement des entreprises (FAE) volet Démarrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

La directrice générale informe les membres du comité administratif que des modifications sont demandées par le MSP au projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui a été transmis. Le suivi est fait par le chargé de projet avec chacun des services pour s'assurer de finaliser la démarche et fournir les informations demandées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire de Matane informe les membres du comité administratif de la rencontre qui a eu lieu le 15 décembre avec les intervenants du gouvernement en lien avec stratégie maritime et la zone industrialo-portuaire. Une rencontre aura lieu avec les intervenants locaux et les entreprises, le 18 décembre prochain.

RÉSOLUTION 699-12-15

Il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 17 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet
André Morin